



Insolvabilité d'une personne

Par **adao_old**, le **23/08/2007** à **22:49**

Une personne majeur n'arrivant pas à payer ses dettes, la famille proche est elle contrainte de payer à sa place ?. Et en cas de décès de cette personne ses dettes sont elles annulées ?.

Par **poupee_russe92**, le **24/08/2007** à **11:31**

Bonjour,

la famille n'est nullement redevable des dettes d'une personne majeure à moins que certains membres ne se soient portés caution.

Au décès, la succession tient compte de l'actif mais aussi des dettes qui devront être payées par les héritiers en puisant dans l'actif ou avec leurs deniers, à moins qu'ils ne renoncent à la succession.

Il n'y a donc pas d'annulation de la dette en principe.

Cordialement.

Esther